

MIEUX COHABITER AVEC LE CASTOR

Le castor, figure emblématique du 5 sous canadien, est à la fois un élément important de la biodiversité des écosystèmes, mais peu également être synonyme de nuisance pour certains. En effet, les barrages construits par nos ingénieurs de la forêt peuvent engendrer des problèmes lorsque ceux-ci se trouvent près d'installations humaines.

Cet enjeu est particulièrement réel en Abitibi-Témiscamingue puisque la région a la plus forte densité de castors au Québec. Que faire alors, lorsque ces petits mammifères décident de s'établir près de chez vous et que leurs installations nuisent aux vôtres ?

On opte souvent pour une gestion réactive au cas par cas, en faisant appel à un trappeur pour se débarrasser des nouveaux voisins. Toutefois, cette méthode est peu efficace à long terme puisque l'endroit qui a été choisi par le castor est toujours propice à l'installation d'un nouveau clan. Il est donc très probable que vous ayez à recommencer l'année suivante, et l'autre encore.

De plus, le nombre de trappeurs professionnels est à la baisse et le temps d'attente peut être long. Nous pouvons saluer ici le travail de l'association des trappeurs de l'Abitibi-Témiscamingue qui, grâce à l'utilisation de solutions alternatives, a contribué à réduire de façon drastique le besoin de trapper des castors.

Parlons donc de ces solutions alternatives. Tout d'abord, selon l'emplacement du problème, vous pourriez avoir recours à un dispositif de contrôle afin d'empêcher l'obstruction de ponceaux. Cette méthode est homologuée et porte le nom de cône de déprédation. Les castors sont également des créatures d'habitudes. De ce fait, si vous remarquez que les arbres sur votre terrain sont mal en point à cause du passage d'un castor, il se peut que l'essence de l'arbre soit en cause. Les castors affectionnent particulièrement les peupliers faux-trembles, le bouleau à papier, les érables et autres arbres fruitiers. Pour les protéger, vous pouvez apposer un grillage métallique résistant autour de l'arbre, jusqu'à une hauteur d'au moins un (1) mètre. Vous pourriez aussi avoir recours à un système de contrôle des niveaux d'eau, comme le triangle Leclair, pour réduire les risques d'inondation et de déprédation en amont et en aval d'un barrage tout en permettant la libre circulation de l'eau.

Évidemment, chaque situation requiert une solution adaptée. Avoir recours à l'expertise d'un professionnel est fortement recommandé.

Finalement, vous pourriez ne pas avoir à déboursier pour l'installation d'infrastructures de contrôle. Informez-vous auprès de votre municipalité pour en savoir plus.

SUR CE. BONNE COHABITATION!

OBVAJ

